



Congés et prestations pour les nouveaux et futurs parents

La Loi sur les normes d'emploi de l'Ontario prévoit des **congés de maternité** et **parentaux non payés**. Les parents peuvent aussi recevoir des **prestations de maternité** et **parentales payées** de l'assurance-emploi (AE).

| Raison du congé | Qui est admissible? | Congé de maternité | Prestations de maternité de l'AE | Dates importantes |
|------------------|---|---|---|---|
| Grossesse | <p>Les femmes enceintes ou qui viennent d'accoucher.</p> <p>Pour bénéficier du congé, vous devez avoir travaillé pour votre employeur au moins 13 semaines avant la date prévue de l'accouchement.</p> <p>Vous avez droit aux prestations de l'AE si vos revenus hebdomadaires ont diminué de plus de 40 %.</p> | <p>Maximum de 17 semaines.</p> <p>Si vous faites une fausse couche ou donnez naissance à un enfant mort-né, votre congé peut se prolonger au moins 12 semaines après l'événement.</p> <p>Il pourrait donc dépasser les 17 semaines.</p> | <p>55 % du salaire habituel avant de recevoir l'AE, jusqu'à un montant maximal. Pour 2026, le montant maximal est de 729 \$ par semaine.</p> <p>Maximum de 15 semaines.</p> | <p>Vous pouvez au plus tôt :</p> <ul style="list-style-type: none"> commencer votre congé 17 semaines avant la date prévue de l'accouchement ou le jour de la naissance; obtenir vos prestations de l'AE 12 semaines avant la date prévue de l'accouchement ou la semaine de la naissance. <p>Vous pouvez au plus tard :</p> <ul style="list-style-type: none"> commencer votre congé à la date prévue de l'accouchement ou le jour de la naissance, si le bébé est prématuré; obtenir vos prestations de l'AE 17 semaines après la date prévue de l'accouchement ou la semaine de la naissance, si le bébé est prématuré. * <p>* Pour bénéficier de vos 15 semaines de prestations, vous devez faire votre demande au plus tard une semaine après la date prévue de l'accouchement ou la naissance.</p> |

Pour en savoir plus, consultez la page « **S'absenter du travail : futurs et nouveaux parents** » à cleo.on.ca/fr/nouveaux-parents.



| Raison du congé | Qui est admissible? | Congé parental | Prestations parentales de l'AE | Dates importantes |
|-------------------------------------|--|--|--|---|
| <p>Naissance ou adoption</p> | <p>Pour bénéficier du congé, vous devez avoir travaillé pour votre employeur depuis au moins 13 semaines.</p> <p>Vous devez aussi être le parent de l'enfant ou :</p> <ul style="list-style-type: none"> entretenir une « relation d'une certaine permanence » avec le parent de l'enfant, et prévoir traiter l'enfant comme s'il s'agissait du vôtre. <p>Vous avez droit aux prestations de l'AE si vos revenus hebdomadaires ont diminué de plus de 40%.</p> <p>Vous devez aussi être le parent biologique ou adoptif et une personne considérée comme parent au titre de la loi.</p> | <p>Maximum de 61 semaines, si vous accouchez.</p> <p>Maximum de 63 semaines si vous n'accouchez pas.</p> | <p>Prestations standards :</p> <ul style="list-style-type: none"> 55 % du salaire habituel avant de recevoir l'AE, jusqu'à un montant maximal. Maximum de 35 semaines. <p>Pour 2026, le montant maximal est 729 \$ par semaine. Si vous partagez la prestation avec un autre parent, vous pouvez obtenir 5 semaines de plus. Le maximum par personne reste 35 semaines.</p> <p>Prestations prolongées :</p> <ul style="list-style-type: none"> 33 % du salaire habituel avant de recevoir l'AE, jusqu'au montant maximal. Maximum de 61 semaines. <p>Pour 2026, le montant maximal est de 437 \$ par semaine. Si vous partagez la prestation avec un autre parent, vous pouvez obtenir 8 semaines de plus. Mais le maximum par personne reste 61 semaines.</p> | <p>Vous pouvez commencer votre congé ou recevoir vos prestations de l'AE au plus tôt le jour où votre enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> naît, ou devient sous votre garde. <p>Vous pouvez au plus tard :</p> <ul style="list-style-type: none"> commencer votre congé 78 semaines après le jour de la naissance de l'enfant ou le jour où il vous est confié; demander les prestations de l'AE et obtenir le montant maximal 16 semaines après la semaine de la naissance de l'enfant ou la semaine où il vous est confié. |

Pour en savoir plus sur les droits des travailleurs, visitez justicepasapas.ca/emploi-travail. Ces renseignements sont d'ordre général pour les résidents de l'Ontario, au Canada. Il ne s'agit pas de conseils juridiques.

This publication is also available [in English](#).

Vous pourriez avoir droit à des services en français du gouvernement et des fournisseurs désignés. Visitez justicepasapas.ca/droits-linguistiques-francophones.